


Pépinieriste (temporaire)

 Pépinière de Sainte-Luce

 240, 2e Rang Ouest, Sainte-Luce

Au printemps 2025, la Pépinière Sainte-Luce va extraire près de 3 millions de plants forestiers pour le reboisement de la forêt. Nous avons besoin d'une centaine de personnes pour effectuer principalement les opérations d'extraction de plants de reboisement et de repiquage de semis. Comme l'emploi débute dans les derniers jours d'avril, cela pourrait être intéressant pour vous. La phase 1 : Le triage débute vers la fin avril et est d'une durée de 10 à 13 jours. Des employés seront sélectionnés pour la phase 2 pendant le triage. La phase 2 : Le repiquage débute vers la mi-mai et est d'une durée de 10 à 15 jours.

Le salaire horaire en 2025 sera de **25,95\$** l'heure pour une semaine régulière de 38h45.

Conditions d'admission : Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail.

Description de tâches:

- Prendre une certaine quantité de plants sur le convoyeur d'entrée.
- Secouer les plants au-dessus du convoyeur à déchets et les déposer sur la tablette.
- Séparer les plants un à un, les trier selon les normes du Ministère et les déposer par paquets de cinq (5) sur le convoyeur de sortie.
- Séparer les classes de hauteur.
- Demander des explications à son chef d'équipe au besoin.
- Ramasser les bons plants qui tombent par terre.
- Nettoyer son poste de travail avant chaque période de repos et à la fin de la journée.
- Distribuer des plants à ses collègues de travail (au besoin).
- Réduire les conversations au minimum et éviter de déranger ses collègues de travail.
- Attendre l'autorisation du chef d'équipe pour quitter son lieu de travail.
- Être ponctuel à son poste de travail.
- Être responsable de son équipement.

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps plein

Région

Bas-Saint-Laurent

Salaire offert

25 \$ / heure

Publié

27 janvier 2025

Expérience

Aucune

Fin des candidatures

25 avril 2025

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Pépinière de Sainte-Luce